



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée :
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques
et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par la Fédération internationale pour la planification familiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

« Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration

La Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) se félicite du choix du thème prioritaire de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme « L'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent ».

Travaillant par l'intermédiaire de 151 associations membres dans 173 pays, la Fédération internationale pour la planification familiale s'est engagée à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing), du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire), des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui tous poursuivent le but de faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. En outre, en septembre 2010, les dirigeants mondiaux se sont engagés en faveur de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant. Cette démarche exige d'accorder une priorité élevée à l'accélération d'un ensemble d'interventions à fort impact et aux mesures d'intégration des maladies et des secteurs tels que l'éducation, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement, en vue de promouvoir comme droits de l'homme l'égalité entre les sexes et la réduction de la pauvreté¹. L'IPPF considère que la réalisation des droits en matière de santé procréative et sexuelle est essentielle pour surmonter les obstacles à l'amélioration de la condition des femmes dans le monde. Ces obstacles entraînent des incidences négatives sur la santé des jeunes filles et des femmes, sur leur bien-être, sur leurs possibilités de s'instruire, sur leur accès au plein emploi et à un travail décent. Ces obstacles empêchent également de réaliser les objectifs convenus sur le plan international et de respecter les engagements pris en faveur de l'égalité entre les sexes et d'un développement économique équitable et durable.

En 2007, 1,3 milliard sur les 1,5 milliard de jeunes âgés de 12 à 24 ans vivaient dans des pays à revenu faible ou intermédiaire². Près de 42 % vivent dans la pauvreté et beaucoup d'entre eux n'ont pas accès aux services de santé de base, notamment aux services de santé en matière de procréation et de sexualité ni à l'éducation. Plus de 500 000 jeunes gens sont infectés chaque jour par une infection sexuellement transmissible (hors VIH)³ tandis que la moitié de toutes les nouvelles infections au VIH survient parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans⁴. Les jeunes filles et les femmes subissent de façon disproportionnée le fléau des maladies associées à la sexualité et à la procréation.

Bien que tous les jeunes aient une importante contribution à faire à la société, nous devons veiller à ce que les droits, les besoins et les contributions des femmes et des jeunes filles soient prioritaires en vue d'améliorer la situation sanitaire et d'accélérer le développement. De nombreuses jeunes femmes n'ont pas de réelles

¹ Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant, Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

² Rapport sur le développement dans le monde 2007, Banque mondiale (2007), p. 4.

³ FNUAP (2009) Breaking the cycle of sexually transmitted infections, (Rompre le cycle des infections sexuellement transmissibles) voir : <http://unfpa.org/rh/stis:htm/women>.

⁴ OMS (2006) La prévention du VIH/sida chez les jeunes – les bases factuelles des interventions efficaces dans les pays en développement, n° 938, Série des rapports techniques OMS, Genève, OMS.

opportunités de contribuer à leur propre bien-être ou à la société. Leur droit à une éducation complète et aux services essentiels de santé leur est dénié. Ceci est non seulement un déni de leurs droits humains fondamentaux, mais pour de nombreux pays cette situation rend de plus en plus difficile l'élimination de la pauvreté et la réalisation de leurs objectifs de développement.

L'IPPF reconnaît le lien existant entre le développement et la participation des femmes à l'éducation, à la santé et à un emploi décent. Conformément à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'IPPF considère que l'éducation est un droit de l'homme et qu'il existe une relation entre l'éducation et la santé qui est essentielle au développement à tous les niveaux. Les recherches montrent que si une jeune femme diffère la maternité jusqu'à ce qu'elle ait pu réaliser ses objectifs éducatifs, la société en tire toute une gamme de bénéfices économiques et sociaux, non seulement pour elle-même et sa famille, mais pour la société tout entière. Les recherches démontrent qu'une année supplémentaire de scolarisation chez les filles réduit le taux de fécondité de 5 à 10 %.

Les femmes scolarisées disposent d'un plus grand nombre d'options. Leurs enfants sont plus sains et mieux scolarisés. Il est d'importance vitale que les jeunes femmes et les hommes ainsi que les filles et les garçons aient accès à une éducation sexuelle soucieuse de l'égalité entre les sexes aussi bien dans l'enseignement formel qu'informel. L'éducation sexuelle axée sur l'égalité entre les sexes transmet des connaissances et permet de réduire les stéréotypes sexuels ainsi que les violences faites aux femmes. Point d'importance critique, vu que 32 % des femmes enceintes ont subi des violences de leur partenaire intime⁵, 50 % de toutes les agressions sexuelles visent les filles de moins de 15 ans et en Afrique du Sud, une femme est tuée par son partenaire intime toutes les 6 heures⁶.

La fréquentation de l'enseignement secondaire a des incidences sur l'âge de la première grossesse, le nombre d'enfants ainsi que sur l'emploi, le revenu familial et les aspirations. Elle retarde la première expérience sexuelle d'une fille ainsi que la première naissance et réduit les risques de grossesse précoce, de mortalité maternelle et de morbidité, notamment la fistule obstétricale. Le risque de décès dû à des causes liées à la grossesse est beaucoup plus élevé chez les adolescentes que chez les femmes plus âgées. La grossesse chez l'adolescente est également dangereuse pour le bébé : les enfants mort-nés ainsi que les décès durant la première semaine de vie sont de 50 % plus élevés chez les mères de moins de 20 ans comparés aux mères de 20 à 29 ans⁷. Néanmoins, environ 16 millions d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans accouchent chaque année- soit environ 11 % de toutes les naissances dans le monde, dont la vaste majorité survient dans les pays en développement. Reculer la première naissance, reculer l'âge du mariage, espacer les naissances, des enfants moins nombreux, mais plus sains, des familles mieux éduquées et mieux alimentées, autant de phénomènes qui semblent principalement résulter de l'accès à l'enseignement secondaire et aux services de planification familiale et d'éducation sexuelle. Ceci à son tour entraîne une meilleure formation,

⁵ Gender-Based Violence, Health and the Role of the Health Sector (Violence sexiste, santé et le rôle du secteur sanitaire) juin 2009, p.3, Banque mondiale, voir : <http://siteresources.worldbank.org> :INTPHAAG/Resources/AAGGBVHealth.pdf.

⁶ Communiqués de presse de la FIGO, 19 novembre 2009.

⁷ Fiche d'information : Young People and Times of Change, (Jeunes en période de changements), UNFPA, (FNUAP), voir : http://unfpa.org/public/site/global/lang/en/young_people.

une meilleure éducation et un emploi plus décent, autant d'éléments qui permettent aux familles de sortir de la pauvreté.

L'enseignement secondaire réduit le nombre de mariages d'enfants. De même, les jeunes filles qui achèvent leurs études secondaires ont beaucoup moins de probabilités d'être infectées par le VIH⁸. Une éducation sexuelle soucieuse de l'égalité entre les sexes et intégrée dans le programme des cours aide également à prévenir les grossesses précoces. Le plus grand tueur des femmes et des jeunes filles sont les complications durant la grossesse et à l'accouchement⁹, y inclus les avortements effectués dans de mauvaises conditions. Plus de 2,5 millions d'avortements sont pratiqués chaque année dans des conditions dangereuses sur des adolescents âgées de 15 à 19 ans dans les pays en développement¹⁰. À cet égard, le lien est évident entre la santé sexuelle et procréative, l'accès à l'éducation et aux services de santé, et l'égalité entre les sexes, l'équité, le bien-être et le développement.

Il est vital d'accorder la priorité à l'amélioration de la qualité et à la pertinence de l'enseignement. Les écoles doivent veiller à ne ménager aucun effort pour éviter la déperdition scolaire, en particulier des filles. Il est important que les filles qui tombent enceintes à l'école ne soient pas contraintes à la quitter. Les renvoyer perpétue l'inégalité, transforme la grossesse en négatif et ôte à ces jeunes femmes les possibilités d'améliorer leurs conditions sociales et économiques et de devenir autonomes. Il existe plusieurs exemples de réformes de politique générale prometteuses. Les adolescentes enceintes à l'école de Pekene au Botswana ont maintenant le droit de retourner à l'école après l'accouchement. Durant leur congé de maternité, des devoirs et d'autres matériels didactiques leurs sont envoyés à domicile par l'école. Un programme des cours contenant une éducation modulaire à distance a été conçu à cet effet. Cette solution permet aux jeunes filles enceintes de continuer leurs études à domicile au lieu d'être marginalisées. À leur retour à l'école, les filles s'y rendent avec leurs bébés car l'école dispose d'une crèche. Ce projet exige que le père, s'il va aussi à l'école, s'occupe également du bébé. Au Cameroun, les filles ont maintenant le droit de négocier avec leur école la durée de leurs congés de maternité et peuvent prendre des dispositions pour des cours supplémentaires¹¹. Les écoles doivent également veiller à être un lieu sûr pour les filles en leur évitant d'être harcelées par les élèves et les enseignants et en disposant de facilités sanitaires. En outre, le transport aller-retour doit être sûr pour les filles. Ces mesures permettent de réduire l'absentéisme.

Il y a de nombreuses raisons de vouloir étendre l'enseignement secondaire. Il permet d'augmenter l'égalité des chances en matière d'emploi tout en favorisant une croissance inclusive. Il est cependant manifeste que les garçons et les jeunes hommes ont un accès nettement plus grand à l'éducation que les filles. Aujourd'hui 39 millions de filles ne vont pas à l'école primaire. En 2005, seuls 53 pays sur

⁸ DFID, 2008, (Ministère du développement international, Grande-Bretagne), *Achieving Universal Access – Evidence for Action* (Réaliser l'accès universel – des bases pour l'action).

⁹ *Maternal Death is Tip of the Iceberg* (La mortalité maternelle n'est que la pointe de l'iceberg), prévient la Directrice exécutive du FNUAP, 2 avril 2007, voir : <http://www.unfpa.org/news/news/cfm?ID=951> (accédé le 28 novembre 2008).

¹⁰ Singh, S, Wulf, D, Hussain, R, Bankole, A and Sedgh, G (2009), *Abortion world wide: A Decade of uneven progress*, (L'avortement dans le monde: une décennie de progrès contrasté) Gutmacher Institute, New York.

¹¹ Unterhalter et al.; 2004.

171 disposant de données statistiques sont parvenus à réaliser la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire¹² Sur les 113 pays qui n'ont pas réalisé cette double parité en 2005, seulement 18 pays ont des possibilités de réaliser cet objectif d'ici 2015¹³.

Les avantages de l'éducation des filles sont manifestes, qu'on les considère sur les plans de l'individu, de la famille, des collectivités ou du développement national. Éliminer l'écart entre les sexes dans l'éducation ajoute 0,5 % au produit intérieur brut par habitant; chaque année de scolarisation des filles augmentera de 10 à 20 % leurs revenus. Les femmes réinvestissent 90 % de leurs revenus dans leurs familles, bien plus que les hommes. Le revenu gagné et contrôlé par la mère a 20 fois plus d'impact sur la santé de ses enfants qu'un revenu gagné par le père¹⁴. Accroître les opportunités économiques des femmes et leur assurer le contrôle de leurs biens constituent une voie de sortie de la pauvreté.

La participation des femmes au développement social, économique et humain et les avantages qui en découlent sont largement documentés, notamment en faveur de la santé et du développement. Le paragraphe 51 de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing souligne : « La pauvreté des femmes est directement liée au manque de perspectives et d'autonomie économiques, au fait qu'elles n'ont accès ni aux ressources économiques – crédit, propriété foncière, succession – ni à l'éducation et aux services d'appui et au fait qu'elles participent très peu aux prises de décision¹⁵ ». Cette situation contribue aux aspirations plus élevées de leurs enfants, à la croissance économique, à l'autonomisation et à la participation au pouvoir. Le pourcentage de femmes aux postes de décision demeure faible, ce qui n'est pas sans effets sur les politiques sanitaires et éducatives ou sur les autres politiques qui encourageraient l'égalité entre les sexes et la participation des femmes. En 2009, seulement 18,5 % des parlementaires étaient des femmes¹⁶.

Du fait que la plupart des activités non rémunérées sont pratiquées à domicile, les femmes engagées dans ces travaux sont isolées et deviennent plus vulnérables aux violences physiques, émotionnelles et/ou sexuelles¹⁷. Il est largement reconnu que les femmes et les jeunes filles fournissent la majorité des soins aux personnes vivant avec le VIH. Il s'agit là d'une responsabilité considérable qui devrait revenir

¹² Investing in women and girls: the Breakthrough Strategy for Achieving all MDG (Investir dans les femmes et les filles : la percée stratégique pour réaliser la totalité des OMD), sur base d'un discours de John Lomoy, Directeur Exécutif du Directoire pour le développement et la coopération de l'OCDE, au Symposium de haut niveau de Helsinki, Forum 2010 des Nations Unies pour la coopération en matière de développement, 4 juin 2010, voir : <http://www.oecd.org/dataoecd/45/55/45704694.pdf>.

¹³ Principes directeurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes, Approuvé par la réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires, OECD, p.1, décembre 2008.

¹⁴ UNICEF (non daté), Les adolescentes, www.unicef.org/french/adolescence/index_girls.html.

¹⁵ Déclaration et Programme d'action de Beijing, quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 15 septembre 1995, A/CONF.177/20 (1995) et CONF.177/20/rev.1 (1995), Chapitre IV, Objectifs stratégiques et action, par.51 (accédé le 10 novembre 2008), <http://unesco.org/education:information/nfsunesco/pdf/BeijingF.pdf>.

¹⁶ Rapport 2009 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, p.23, voir : <http://un.org/fr/millenniumgoals:pdf:MDGReport2009FR/pdf>.

¹⁷ Voir *Women and the Economy-Women and Unpaid Work* (Les femmes et l'économie-Les femmes et le travail non rémunéré), UN Platform for Action, voir : <http://www.unpac.ca/economy/unpaidwork.html>.

à l'État. L'échec des gouvernements à fournir les soins et les services indispensables place un fardeau additionnel sur les femmes et les filles. Le partage plus équitable des responsabilités du ménage et des soins s'avère par conséquent un moyen important pour améliorer la santé, le bien-être et la participation des femmes et des filles. Une augmentation du taux de scolarisation des filles, un état de bonne santé procréative et sexuelle, comprenant l'accès aux services de planification familiale et à l'emploi ne bénéficient pas uniquement à la famille, mais font également grimper le produit intérieur brut. Une augmentation d'un pour cent seulement du nombre de filles ayant achevé l'enseignement secondaire fait monter le revenu par tête d'habitant de 0,3 %.

Les filles qui ont été scolarisées ont plus de probabilités d'avoir moins d'enfants mais plus sains, avec des naissances plus espacées, d'être en meilleure santé et d'avoir un emploi. L'accès aux services de planification familiale, à l'information et à l'éducation sexuelle soucieuse de l'égalité entre les sexes permet de prévenir les grossesses précoces et favorise par conséquent les possibilités de faire des études complètes - il a été établi que ce cercle vertueux constitue une intervention particulièrement efficace tant pour la santé que pour le développement. Investir dans les femmes et les filles, notamment dans leur enseignement secondaire, et dans leur santé, notamment en matière de santé de la sexualité et de la procréation ainsi que dans leur autonomisation et dans leurs opportunités d'emploi, constituent un moteur d'un développement économique et social durable. Les gouvernements devraient garantir l'accès à l'éducation sexuelle axée sur l'égalité entre les sexes : les recherches ont démontré qu'elle exerce un impact positif, y compris les services de contraception, pour répondre aux besoins non satisfaits de 215 millions de femmes et de 1,75 milliard de jeunes¹⁸.

Il est vital que les gouvernements élargissent l'accès des filles et des jeunes femmes à une éducation soucieuse de l'égalité entre les sexes. Cette démarche devrait inclure notamment : l'accès à l'éducation sexuelle, des politiques et une assistance permettant aux étudiantes mariées, enceintes ou jeunes mères de poursuivre leur études dans un environnement dépourvu de toute discrimination et de violences sexuelles, en mettant tout particulièrement l'accent sur leur plus grand accès à l'enseignement secondaire ainsi que sur la participation effective des filles, des adolescentes et des femmes à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes d'enseignement.

Pour réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Conférence de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement, la condition préalable est d'investir dans l'accès et dans la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, notamment la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent. En outre, le nouveau cadre de développement pour 2015 doit incorporer des objectifs pertinents à l'autonomisation des femmes, aux droits de l'homme, à l'éducation, à la santé et à la participation.

¹⁸ Kirby D, Obais A and Laris BA (2006) *The effectiveness of sex education and HIV education interventions in schools in developing countries*, (L'efficacité de l'éducation sexuelle et à la prévention du VIH à l'école dans les pays en développement) FHI Youth research Working Papers Series, Working Paper No. 2. Ross D, Dick B and Ferguson J. (2006), *La prévention du VIH/sida chez les jeunes : les bases factuelles des interventions efficaces dans les pays en développement*, Genève, Groupe de travail interagences de l'ONUSIDA sur les jeunes, OMS.